

Port en eau profonde, ouvert à l'année	3 minutes	10 minutes	12 minutes	15 minutes	15 minutes	4 minutes	4 minutes	1 minute	10 minutes
Gaz naturel	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Électricité	Oui	25 kV	25kV	Oui	25kV	25kV	25kV	230kV	200 Amp, 600V
Aqueduc (pression)	300 mm (pression à déterminer)	300 mm (pression à déterminer)	60-100 lbs/po2 410-690 kPa	80-90 lbs/po2 550-620 kPa	70 lbs/po2 480 kPa	---	60 lbs/po2 410 kPa	300 mm (pression à déterminer)	300 mm (pression à déterminer)
Égout	Entre 150 mm et 250 mm de diamètre	250 mm de diamètre	Entre 300 mm et 750 mm de diamètre	Entre 250 mm et 300 mm de diamètre	Entre 300 mm et 750 mm de diamètre	Entre 300 mm et 600 mm de diamètre	Entre 300 mm et 900 mm de diamètre	300 mm de diamètre	à déterminer
Télécommunication	Réseau de fibre optique	Réseau de fibre optique, Internet par câble	Réseau de fibre optique, Internet par câble	Réseau de fibre optique, Internet par câble	Réseau de fibre optique, Internet par câble	Réseau de fibre optique, Internet par câble	Réseau de fibre optique, Internet par câble	Réseau de fibre optique	Réseau de fibre optique
Autoroute (accès direct)	Autoroute 40 et route 138	Autoroute 40 et 55	Autoroute 40 et 55	Autoroute 40 et route 138	Autoroute 40	Autoroute 40	Autoroute 40	Autoroute 30-20-40-55	Autoroute 30-20-40-55
Taxe foncière 2018 / 100 \$ éval.	3,1058 \$	3,1058 \$	3,1058 \$	3,1508 \$	3,1478 \$	3,1058 \$	3,1001 \$	1,55 \$	1,55 \$
Taxe d'égout 2018 / 100 \$ éval.	0,0949 \$	0,0949 \$	0,0949 \$	0,0949 \$	0,0949 \$	0,0949 \$	0,0949 \$	0,00 \$	0,00 \$
Taxe d'eau 2018 / 100 \$ éval	0,1169 \$	0,1169 \$	0,1169 \$	0,1169 \$	0,1169 \$	0,1169 \$	0,1169 \$	0,45 \$ m ³	0,45 \$ m ³
Crédit de taxe à l'investissement ou de taxes foncières	Aucun crédit de taxe	voir note 2	voir note 2	voir note 2	voir note 2	voir note 2	voir note 2	voir note 3	voir note 3

1. La capacité portante doit être validée par l'acheteur éventuel pour chaque dossier d'acquisition.

2. S'applique sur la valeur ajoutée à la propriété. Possible pour certains secteurs d'activités et en fonction des règlements en vigueur à la ville de Trois-Rivières.

3. Congé de taxes foncières de 100 % de 3 ans ou 4 ans sur construction en vigueur à la ville de Bécancour.